

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2011

Date de convocation : 27.06.11

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents :

Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mmes MICHAUD, M. GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. FOURRÉ, GATINEAU.

Excusé : M. de ROUX,

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT, M. GIRAUX

Secrétaire de séance : M.GODARD.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Mai 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2011.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sous la présidence de Madame CHARRIER, premier adjoint, le Conseil Municipal de Chaniers, à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance du Schéma Départemental de coopération Intercommunal adressé à la commune le 12 Mai dernier :

- après avoir constaté que ce schéma ne contient aucune réelle étude d'impact sur l'effet patrimonial, financier et fiscal pour la commune de Chaniers de son intégration à une Communauté d'Agglomération de Saintes, comme cela est proposé
- après avoir pris acte que la lettre du maire du 17 Mai 2011 à Monsieur le Préfet demandant cette étude est restée sans réponse à ce jour,

I - Rappelle que la Commune de Chaniers, antérieurement à la publication du Schéma Départemental du Préfet, et dans le cadre du principe de liberté d'association des communes en vigueur, a pris la décision d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Buriaud, qui présente une continuité territoriale puisqu'elle est riveraine des communes de Saint Césaire, Saint Sauvant et Dompierre sur Charente, et qu'elle partage avec cette Communauté de Communes de nombreux problèmes pouvant être résolus par des compétences communes ; que le Conseil municipal de Chaniers a délibéré le 7 Mars 2011, que la Communauté de Communes du Pays Buriaud a délibéré favorablement et à l'unanimité le 10 Mars 2011 et a transmis la délibération au contrôle de légalité le 17 Mars 2011

- que chacune des communes composant la Communauté de Communes a également délibéré favorablement et cela conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales; à savoir :

Burie, le 26 Avril 2011 transmis au contrôle de légalité le 9 Mai 2011

Dompierre sur Charente le 28 Avril transmis au contrôle de légalité le 5 Mai 2011

Chéras le 21 Avril transmis au contrôle de légalité le 28 Avril 2011

Saint Césaire le 25 Mai 2011 transmis au contrôle de légalité le 9 Juin 2011

Saint Bris des Bois le 21 Avril 2011 transmis au contrôle de légalité le 22 Avril 2011

Saint Sauvant le 4 Avril 2011 transmis au contrôle de légalité le 25 Mai 2011

Villars les Bois le 20 Avril 2011 transmis au contrôle de légalité le 6 Mai 2011

Le Seure le 2 Mai 2011 transmis au contrôle de légalité le 6 Mai 2011

Migron le 16 Mai 2011 transmis au contrôle de légalité le 19 Mai 2011

- que ces délibérations concernant l'adhésion de la commune de Chaniers à la Communauté de Communes du Pays Buriaud ont régulièrement été adressées à Monsieur le Préfet qui conformément à l'article 5211-18 du CGCT a le pouvoir d'étendre par arrêté le périmètre de l'Etablissement public. Passé ce délai de deux mois après la dernière notification, le silence du Préfet vaut rejet implicite et peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

II - Qu'en tout état de cause, le schéma préfectoral prévoit d'intégrer à une future agglomération de Saintes, la Communauté de Communes du Pays Buriaud, sans que les autres Communautés de Communes comprises dans le schéma de coopération territoriale (SCOT) de la Saintonge Romane ne soient concernées, et donc sans tenir compte du bassin de vie et d'emploi de Saintes,

- que ce découpage artificiel ne répondant à aucune cohérence économique ou sociale est d'autant plus surprenant que la Communauté de Communes du Pays Buriaud fait autant partie sinon plus du bassin de vie de Cognac, que de celui de Saintes, dont l'essentiel des zones d'activités se trouve d'ailleurs à l'ouest de cette ville en direction de Royan,

- que les projets de développement économique du Pays Buriaud se trouvent notamment à Chérac en liens naturels et géographiques avec l'aire de Cognac ; l'activité économique principale du Pays Buriaud, étant l'activité viticole avec notamment le territoire des Borderies, tandis que l'axe Cognac-Saintes, sur lequel se trouve la commune de Chaniers est un territoire de fin-bois,

- que si on peut donc comprendre la création d'une grande CDC autour de Saintes ayant pour territoire le SCOT de la Saintonge Romane, on peut difficilement trouver un sens au territoire proposé par le schéma préfectoral qui ne tient compte sans aucune motivation sérieuse d'une partie seulement du bassin d'emploi de Saintes, en outre le plus partagé avec Cognac, l'aire urbaine voisine,

- qu'un tel schéma, ne comportant aucune étude sérieuse d'impact pour Chaniers et le Pays Buriaud, ne peut être approuvé en l'état par le Conseil municipal de Chaniers, il est donc rejeté.

Le Conseil municipal estime que l'on doit soit : constituer une Communauté de Communes à l'échelle du bassin d'emploi et de vie de Saintes sans discrimination entre les différentes communes, soit permettre la création d'une grande Communauté de Communes rurales sur le territoire situé entre Saintes et Cognac qui présente une unité économique et sociale.

PRIX DU REPAS DES CANTINES SCOLAIRES

Madame CHARRIER rappelle que le décret N°2006-753 du 29 Juin 2006 a supprimé l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

En 2010, le montant total des dépenses s'est élevé à 181 559 € dont la part la plus importante est la rémunération du personnel (114 433 €).

Les recettes se sont élevées à 74 945.08 €. Elles couvrent l'alimentation et les charges courantes. 58.72 % de la dépense sont supportés par le budget de la Commune.

Le prix du repas depuis Septembre 2010 est de 2.05 € par enfant et de 4.10 € par adulte,

Il est proposé d'appliquer une augmentation à compter du 1^{er} Septembre prochain, portant ainsi le prix du repas à :

2.10 € par enfant

4.20 € par adulte

Monsieur HANNIER intervient et précise :

- que plus de 300 repas sont servis chaque jour sur les deux groupes scolaires,
- que la volonté de la Municipalité est de conserver la cuisine traditionnelle élaborée par notre personnel communal qui sera l'année prochaine épaulé par une diététicienne conformément à la Loi, pour un coût de 110€/mois,

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette augmentation de 5 Centimes d'Euros pour les enfants et de 10 Centimes d'Euros pour les adultes.

AMENAGEMENT D'UN PARKING SALLE OMNISPORT- RESULTAT CONSULTATION

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la consultation en vue d'aménager le parking de la salle associative, la Commission s'est réunie le 17 Juin 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres présentées.

Aucune offre n'a été déposée pour le LOT N°1 – Zinguerie,
3 offres ont été déposées pour le lot N°2 - Voirie et réseaux.

La Commission après avoir procédé à l'analyse des offres, propose :

- pour le lot 1, de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une consultation.
- pour le lot 2, de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise COLAS pour un montant de 73 525.64 € HT soit 87 936.67 € TTC.

Tableau d'analyse des offres du lot n°2 :

ENTREPRISES ayant présenté une offre	N°Ordre	MONTANT HT	Montant TTC
Entreprise SEC TP 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	N° 1	92 640.00 €	110 797.44 €
Entreprise COLAS 17100 SAINTES	N° 2	73 525.64 €	87 936.67 €
Entreprise EIFFAGE 17100 SAINTES	N° 3	84 431.70 €	100 980.31 €

Madame CHARRIER demande au Conseil de bien vouloir se prononcer et autoriser Monsieur le Maire à relancer la consultation pour le lot N°1 zinguerie et signer les marchés à intervenir.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à relancer la consultation pour le lot N°1, décide de retenir pour le lot n°2 l'offre de l'entreprise COLAS et mandate le maire pour signer les marchés à intervenir.

MODIFICATION PARTIELLE DU PLU-RESULTAT CONSULTATION

Mme CHARRIER, rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 11 Avril 2011 s'est prononcé pour engager la procédure de modification partielle du Plan Local d'Urbanisme concernant les 4 points suivants :

- la mise en conformité du règlement du PLU avec celui du PPRIn approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 31 Décembre 2009,
- la nécessité de modifier la zone à urbaniser AU(d) de 8Ha, spécifiquement dédiée à l'accueil d'un hôtel couplé à une résidence pour personnes âgées, dont la faisabilité s'est révélé négative, permettant ainsi de libérer la zone à urbaniser AU à l'habitat traditionnel conformément au Documents d'Orientations d'Aménagements
- la nécessité de mieux desservir l'habitat isolé identifié dans la Zone N de la « Petite Bauche », dans ce secteur où il est trop contraint.
- la nécessité de modifier le règlement de la zone Aux afin de porter la hauteur absolue des constructions principales à usage industriel et artisanal de 10 mètres à 13 mètres afin de répondre aux demandes des entreprises.

A cet effet, une consultation a donc été effectuée à la suite de laquelle 2 bureaux d'études ont remis une offre dont les propositions ont été les suivantes :

-GHECO :3.885, 09 € TTC
 -URBAN HYMNS :..... ..5.322, 20 € TTC

Après analyse, la commission a décidé d'attribuer le marché au bureau d'étude GHECO, 13 bis rue Buffeterie 17000-LA ROCHELLE sur la base de son offre pour un montant de 3.885,09€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entamer la procédure de modification partielle du PLU à l'aide du Bureau d'étude retenu , le cabinet GHECO.

COMPTE RENDU SEMDAS

Madame CHARRIER , rappelle au Conseil Municipal que la SEMDAS transmet chaque année à la Commune, en vue de son approbation, le compte-rendu d'activité de l'opération de réhabilitation du bâtiment qu'elle a réalisée, en 1996, Rue Aliénor d'Aquitaine.

Elle présente au Conseil le compte-rendu annuel 2010.

Au 31 Décembre 2010, la Commune reste devoir la somme de 6.07 € qui représente les frais financiers qui courent entre la date d'émission du mandat et du règlement effectivement réalisé.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser le reste à devoir à la SEMDAS d'un montant de 6.07€.

QUESTIONS DIVERSES

- Eric RICHON : intervient sur la sécurité routière concernant le marquage au sol notamment celui des passages piétons à refaire avant la rentrée des classes.

Il signale également une défaillance du marquage sur la RD 24, notamment au Port-Hublé où le passage piéton est pratiquement effacé.

D'autre part, il demande l'intervention des employés pour désherber le mail entre le Bourg et le Village de la Baine.

- Eric PANNAUD : La DID, responsable de la signalisation dans l'agglomération, n'a pas jugé nécessaire de reprendre le marquage au sol.

- Nelly MAUREL : demande que l'abribus accidenté au village des Métrelles soit réinstallé pour la rentrée scolaire.

- Jean-Luc GRAVELLE : signale que le programme de réfection routier pour cette année, conformément à l'entretien périodique du marché passé avec Eurovia le 14 Septembre 2007, arrive à son terme.

Pour cette année le programme concerné :

Chemin Beau, chemin Brunet, chemin Berteau, chemin du Cluzeau, une partie de la rue du Colombard, la rue St Emilion, la rue des Sarments, la rue des Vendanges, ainsi que différents entretiens de maintenance en gravillonnage sur différents secteurs.

- Jean-Michel GODARD intervient sur 4 points :

1/ la mise en place d'un paravent en bois pour cacher les poubelles du communal.

2/ l'incohérence de la signalisation des panneaux interdiction aux 7T5, qui doit être vue rapidement avec la police Municipale.

3/ la protection des conduites d'eau Chemin des Palombes, (chemin emprunté par des camions surchargés).

4/le dysfonctionnement de l'assainissement dimanche 01 Juillet, créant un dégagement de mauvaises odeurs.

- Jean-Yves HANNIER : Une étude a été faite pour masquer les poubelles du communal, avec semelle béton et mise en place d'un bardage en bois amovible en raison du risque d'inondation. Il sera difficile de réaliser ces travaux avant la saison.

- Eric PANNAUD : Le dysfonctionnement de l'assainissement au village de Chez Martin est certainement dû à un manque de sodium dans un poste de relèvement. Mais chaque poste étant relié à une alarme, le fermier Véolia intervient très rapidement. En outre, rien n'empêche de téléphoner à Véolia même le Dimanche si survient un incident, car il existe une astreinte 24h/24h.

D'autre part, suite à la réunion avec les responsables de « l'Atelier 10 », il réitère la demande de l'association concernant la réfection du Plafond.

- Evelyne MONTALESCOT : signale un dysfonctionnement de l'éclairage public au village de Chez Beau et impasse des Amarelles.

- Anne Marie FALLOURD rappelle les festivités à venir :

1/**le 14 Juillet** : Pot offert par la Municipalité sur le communal, Pique nique, retraite aux flambeaux animée par la banda « L'Espoir Chagnolais », avec son feu d'artifice traditionnel suivi de son animation musicale, avec l'aide du comité d'animation.

2/**le 28 Juillet** : Marché Fermier et animation par la compagnie « Gonzo » qui présentera un spectacle tout en hauteur : « Ets Morel et Morel ».

3/**le 25 Août** : Spectacle en soirée « Danses de feu » (Compagnie l'Arche en Sel), place de l'église, offert par les artisans et commerçants de Chaniers subventionné par le Pays de Saintonge Romane et le Conseil Régional.

4/**le 27 Août** : Marche traditionnelle semi- nocturne organisée par le Comité d'animation, départ Salle des Fêtes.

Avant de clôturer la séance Eric PANNAUD informe que le Samedi après midi, 3 Septembre, aura lieu le Forum des Associations qui sera suivi d'un moment festif.

D'autre part, il rappelle les jours d'ouverture de la baignade surveillée par Frantz PAYELLE (Maître Nageur Sauveteur):

1/ en juillet : Mercredi-Vendredi-Dimanche.

2/en Août : Mardi-Jeudi-Samedi.

Heures d'ouvertures en semaine 13h30-19h00, Week-End 13h00-19h30.

La qualité de l'eau sera surveillée régulièrement et les analyses seront affichées sur la cabane du MNS et à la Mairie.

Il tient à remercier également les 31 plongeurs et les 60 personnes présentes sur le site qui ont nettoyé la Charente pour rendre un peu plus propre l'environnement.

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Michel GODARD